



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard,  M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.		

**Objet : Centre aquatique intercommunal– Avenant n°1 au lot n°10 (Bassin Inox) passé avec l'entreprise A et T Europe ainsi qu'au lot n°14 (Electricité) passé avec l'entreprise HENRY.**

Monsieur COSTE rappelle aux membres du conseil communautaire que l'éclairage subaquatique prévu dans le lot bassin inox comportait :

- 1) 10 hublots vitrés dans le bassin sportif (prévus au lot bassin inox) avec éclairage par projecteurs halogène implantés derrière le hublot accessible depuis la galerie technique (non prévus au lot électricité) ;
- 2) 12 spots immergés halogènes prévus dans le bassin ludique.

Il précise que les 10 projecteurs qui devaient être intégrés au lot électricité ont été oubliés par la Maîtrise d'Œuvre car le lot bassin inox prévoit normalement l'ensemble de l'installation.

Compte tenu du fait qu'il fallait rajouter les 10 projecteurs au lot électricité en plus value, la Maîtrise d'œuvre de conception a proposé de combler cet oubli par une amélioration de prestation en remplaçant l'ensemble des éclairages subaquatiques par des projecteurs immergés à LED multicolore.

Ces projecteurs à LED comportent les avantages suivants :

- Innovation pouvant renforcer l'attractivité de l'équipement par les variations de couleur dans les bassins ;
- Procurer la source de lumière la plus efficace et diffuser la lumière dans l'eau de façon uniforme ;
- Une longue durée de vie (environ 9 ans soit 50 fois plus importante qu'une lampe halogène) ;
- Une économie d'énergie (environ 90 %) ;
- Plus de sécurité par une augmentation de l'éclairage ;
- Retour d'investissement très rapide.

C'est une nouvelle expérience de la lumière dans les bassins par une technologie "dernier cri".

Il ajoute que cette installation implique une gestion de l'éclairage depuis le bureau des MNS par télécommande pour contrôle et programmation à distance.

Il indique que la plus value occasionnée par ces travaux supplémentaires s'élève aux sommes suivantes :

**Lot n°10 Bassin Inox :**

Montant de l'avenant : 23 960 € H.T ce qui porte le montant total des travaux à 873 076.00 € H.T.

**Lot n°14 Electricité :**

Montant de l'avenant 4 195 € H.T ce qui porte le montant total des travaux à 251 398.50 € H.T.

Il ajoute que la Commission d'appel d'offres réunie le 15 Septembre 2010 a émis un avis favorable à la passation de ces deux avenants.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITÉ,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°10 (Bassin Inox) passé avec l'entreprise A et T Europe ainsi qu'au lot n°14 (Electricité) passé avec l'entreprise HENRY,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 Octobre 2010**